

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 9 décembre 2013

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3854-2013.

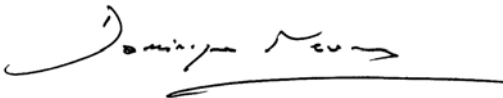
Cause tarifaire 2014-15 d'Hydro-Québec Distribution.

Avis de contre-interrogatoire et de plaidoirie de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) quant aux réponses 8 et 9 du 3 décembre 2013 à la demande de renseignement no. 4 de la Régie relatives à l'article 18.1 des Conditions de service d'Hydro-Québec Distribution (B-0128, HQD-15, document 1.2).

Chère Consœur,

Bien que le présent préavis ne soit pas obligatoire, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) informent par courtoisie la Régie et les participants qu'elles aborderont (notamment en contre-interrogatoire d'Hydro-Québec et en plaidoirie) les réponses 8 et 9 du 3 décembre 2013 à la demande de renseignement no. 4 de la Régie ainsi que l'article 18.1 des Conditions de service d'Hydro-Québec Distribution auquel ces réponses se rapportent (B-0128, HQD-15, document 1.2).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.